

Renseignements sur le rappel volontaire de Philips Respironics

Qui fait quoi dans le programme de correction

Nous pouvons compter sur un réseau de partenaires de confiance qui partagent notre engagement en matière de sécurité des patients pendant que nous gérons le rappel volontaire de plus de cinq millions d'appareils médicaux enregistrés dans plus de 160 pays.

Les fournisseurs d'équipements médicaux durables, les distributeurs, les partenaires en santé à domicile et les cliniciens jouent un rôle essentiel dans la correction de chaque appareil concerné.

Grâce à cette collaboration, nous continuons d'enregistrer des patients et à faire le lien entre ces inscriptions et les fournisseurs d'équipements médicaux durables de ces patients, comme il ce doit. Nous apprécions la patience dont font preuve les patients, ainsi que leur confiance, pendant que nous nous efforçons de gérer cette situation complexe et délicate en tant que partenaires.

Nous comprenons que vous avez hâte que ce processus se termine, et nous continuerons de travailler côte à côte avec vos fournisseurs de soins pour mieux vous servir. Voici comment nous nous appuyons sur leurs connaissances, leur expérience et leurs relations avec les patients pendant ce processus complexe :



Patients

La sécurité des patients est notre priorité absolue

Pour les patients utilisant des appareils PPC et BiPAP, le retour de ceux-ci fait partie intégrante du programme de correction. Il est également important de comprendre comment nettoyer votre appareil et de suivre uniquement les méthodes approuvées.

Une fois votre appareil de remplacement reçu, visitez notre page d'information pour les patients pour savoir comment prendre soin de votre nouvel appareil.



Une fois votre appareil enregistré, n'oubliez pas de conserver votre numéro de confirmation (qui vous a été fourni par courriel). Nous ferons automatiquement le lien entre le numéro de série de votre appareil enregistré et les enregistrements de nos fournisseurs d'équipements médicaux durables.



Une fois inscrit, vous pouvez ouvrir une session dans le portail des patients pour voir le statut de votre commande. Lorsque vous recevez votre appareil de remplacement, assurez-vous de suivre les directives de retour ci-jointes pour retourner votre appareil concerné à Philips Respironics. En retournant votre appareil d'origine, vous nous permettez de le réparer afin qu'il puisse être utilisé ultérieurement par un autre patient.

Veuillez visiter le www.philips.com/src-update pour obtenir de plus amples renseignements.



Médecins et cliniciens

Connaissance approfondie des antécédents médicaux du patient

Votre médecin est le plus apte à prendre des décisions concernant les soins dont vous avez besoin, pour diagnostiquer la maladie et pour prescrire les paramètres uniques à configurer sur le dispositif afin que vous puissiez recevoir un traitement efficace. Tout au long du programme de correction, vous pouvez communiquer avec votre médecin dans certains cas, notamment pour discuter de vos options thérapeutiques à la lumière du rappel volontaire.



Nous nous engageons à soutenir les recommandations des médecins aux patients en fournissant des renseignements transparents et des renseignements sur les tests. Nous continuons de travailler avec des partenaires indépendants pour effectuer de nombreux tests sur les appareils concernés, y compris des évaluations de biocompatibilité, ainsi que pour en analyser les résultats.



Fournisseurs d'équipements médicaux durables

Notre lien avec le patient

Lorsqu'un appareil PPC, un appareil BiPAP ou un ventilateur mécanique vous est prescrit, c'est généralement le fournisseur d'équipements médicaux durables qui honore l'ordonnance, configure le dispositif et vous aide à vous adapter à votre traitement et à le gérer. Le fournisseur d'équipements médicaux durables est également responsable de s'assurer que les paramètres de l'ordonnance figurant au dossier sont à jour et, dans certains cas, de coordonner les traitements de remplacement pour les patients.



Dans le cadre des mesures correctives, les fournisseurs d'équipements médicaux durables sont également responsables de l'enregistrement des appareils concernés par le programme Philips Respironics. Cela nous permet de faire le lien entre les inscriptions par les patients et celles des fournisseurs d'équipements médicaux durables, et de nous assurer de disposer des renseignements nécessaires pour fournir un appareil de remplacement. Le lien avec les données des fournisseurs d'équipements médicaux durables permet également de nous assurer que les dispositifs corrigés sont remis aux patients concernés. Si vous avez des questions au sujet de votre appareil, veuillez communiquer avec votre fournisseur d'équipements médicaux durables pour obtenir de l'aide.



Compagnies d'assurance

Bien que nous ne travaillons pas directement avec les fournisseurs d'assurance, de nombreux régimes d'assurance offrent le remboursement d'un nouvel appareil tous les cinq ans. Pour les patients dont les appareils ont dépassé leur durée de vie utile et ne sont pas admissibles à un remplacement, le remboursement d'un nouvel appareil par les assurances peut représenter une solution intéressante.